

Epreuve : Championnat d'Europe 49er et FX

Porto, Portugal du 6 au 12 juillet 2015

Délégation officielle FFVoile

La délégation officielle de la FFVoile est composée des sportifs suivants, dans la limite du quota maximal par série sur l'épreuve :

49er FX :

Encadrées par Benjamin Bonnaud :

STEYAERT COMPAN	SARAH AUDE	0423532E 1089507D	CN CHATELAILLON (POITOU CHARENTES) C V MARSEILLAN (LANGUEDOC ROUSSILLON)
--------------------	---------------	------------------------------------	---

Encadrées par David Lechène :

SEBESI BOSSARD	LILI JULIE	1100555M 0529501P	YCPR (PACA) C M V ST BRIEUC (BRETAGNE)
SOLER DUBOIS	MARIE ALABANE	1114580W 1238292N	Y C MAUGUIO CARNON (LANGUEDOC ROUSSILLON) Y C BRAY DUNES (NORD PAS DE CALAIS)

49er Hommes :

Encadrés par Xavier Rohart :

D'ORTOLI DELPECH	JULIEN NOE	0054230Q 0452722L	YCPR (PACA) YCPR (PACA)
FREI ROCHERIEUX	MATHIEU YANN	0458781X 0456090U	SRC (CALEDONIE) C N DE SCIEZ (RHONE-ALPES)



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Encadrés par Françoise Lecourtois :

SKOZECK	GABRIEL	1058929B	Y C MAUGUIO CARNON (LANGUEDOC ROUSSILLON)
SCOTTO DI FASANO	SEBASTIEN	0493393B	YCPR (PACA)
FISCHER GUILLOU	KEVIN	1092240A	C N B P P (PAYS DE LA LOIRE)
CHAPON	MARC	1285174Y	C N B P P (PAYS DE LA LOIRE)
BERTHEAU	SIMON	1117086G	C N B P P (PAYS DE LA LOIRE)
JAUVIN	YANN	1143556E	C N B P P (PAYS DE LA LOIRE)

Encadrés par Nicolas Huguet :

FISCHER	ERWAN	1121916N	C N B P P (PAYS DE LA LOIRE)
THIBAUT	JULIEN	1208852W	C N B P P (PAYS DE LA LOIRE)
RUAL	LUCAS	1181752S	SN SABLAI (PAYS DE LA LOIRE)
PEQUIN	CLEMENT	1084958Q	S R ROCHELAISES (POITOU CHARENTES)
AMOROS	EMILE	1150266U	C N PORNIC (PAYS DE LA LOIRE)
GWENDAL	NAEL	1168777B	C N B P P (PAYS DE LA LOIRE)
FEDRIGUCCI	HUGO	1111502Q	S N LEMAN FRANCAIS (RHONE-ALPES)
AUBRIOT	VIRGIL	1175737B	ASPTT MEYZIEU DECINE (RHONE-ALPES)

Le directeur technique national reste compétent pour désigner les remplaçants éventuels aux sportifs sélectionnés dans l'hypothèse d'une incapacité de participation.

Les sportifs devront être à jour de leur Surveillance Médicale Règlementaire et se conformer impérativement aux obligations sanitaires définies par la Commission Médicale de la FFVoile.

Fait à Paris, le 5 juin 2015
Le Directeur Technique National
Jacques CATHELIN